



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 27065:2017

Habillement de protection - Exigences de performance pour les vêtements de protection portés par les opérateurs appliquant des pesticides et pour les

Schutzkleidung -
Leistungsanforderungen an
Schutzkleidung für die Anwender von
Pflanzenschutzmitteln sowie Personen

Protective clothing - Performance
requirements for protective clothing
worn by operators applying pesticides
and for re-entry workers (ISO 27065:2017)

11/2017

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 27065:2017 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 27065:2017.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 27065:2017

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 27065**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Novembre 2017

ICS 13.340.10

Version Française

**Habillement de protection - Exigences de performance
pour les vêtements de protection portés par les opérateurs
appliquant des pesticides et pour les travailleurs de
rentrée (ISO 27065:2017)**

Schutzkleidung - Leistungsanforderungen an
Schutzkleidung für die Anwender von
Pflanzenschutzmitteln sowie Personen für
Nachfolgearbeiten (ISO 27065:2017)

Protective clothing - Performance requirements for
protective clothing worn by operators applying
pesticides and for re-entry workers (ISO 27065:2017)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 12 septembre 2017.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen	3
Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées du Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.....	4

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 27065:2017) a été élaboré par le Comité technique ISO/TC 94 « Sécurité individuelle - Vêtements et équipements de protection » en collaboration avec le Comité technique CEN/TC 162 « Vêtements de protection, y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage », dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mai 2018, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mai 2018.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association européenne de libre-échange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) UE, voir l'Annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 27065:2017 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 27065:2017 sans aucune modification.

Annexe ZA (informative)

Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées du Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle

La présente Norme européenne a été élaborée en réponse à une demande de normalisation de la Commission européenne, afin d'offrir un moyen volontaire de se conformer aux exigences essentielles du Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l'Union européenne au titre dudit Règlement (UE) 2016/425, la conformité aux articles normatifs de cette norme indiqués dans le Tableau ZA.1 confère, dans les limites du domaine d'application de la norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes dudit Règlement (UE) 2016/425 et de la réglementation AELE associée.

Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et le Règlement (UE) 2016/425

Exigences essentielles du Règlement (UE) 2016/425	Articles/paragraphes de la présente Norme européenne	Remarques/Notes
1.1.1 Ergonomie	8.1; 8.2	
1.1.2.1 Niveau de protection optimal	8.1; 8.2	
1.1.2.2 Classes de protection appropriées à différents niveaux d'un risque	4	
1.2.1 Absence de risques et autres facteurs de nuisance autogènes	6.7; 8.1	
1.2.1.1 Matériaux constitutifs appropriés		Vérifié dans l'ISO 13688
1.2.1.2 État de surface adéquat de toute partie d'un EPI en contact avec l'utilisateur		Vérifié dans l'ISO 13688
1.2.1.3 Entraves maximales admissibles pour l'utilisateur	8.1; 8.2	
1.3.1 Adaptation des EPI à la morphologie de l'utilisateur	8.1; 8.2	
1.3.2 Légèreté et solidité de construction	6.5; 6.6; 7.4	
2.4 EPI sujet à un vieillissement	5.1	
2.12 EPI portant un ou plusieurs marquages d'identification ou indicateurs concernant directement ou indirectement la santé et la sécurité	9	
3.10 Protection contre les substances et mélanges dangereux pour la santé et contre les agents biologiques nocifs 3.10.2 Protection contre les contacts cutanés ou oculaires	6.2, 6.3, 6.4; 7.2, 7.3, 8.3.1; 8.3.2	

AVERTISSEMENT 1 — La présomption de conformité demeure valable tant que la référence de la présente Norme européenne figure dans la liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne. Il est recommandé aux utilisateurs de la présente norme de consulter régulièrement la dernière liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

AVERTISSEMENT 2 — D'autres dispositions de la législation de l'Union européenne peuvent être applicables aux produits relevant du domaine d'application de la présente norme.

**Habillement de protection —
Exigences de performance pour les
vêtements de protection portés par les
opérateurs appliquant des pesticides
et pour les travailleurs de rentrée**

*Protective clothing — Performance requirements for protective
clothing worn by operators applying pesticides and for re-entry
workers*

